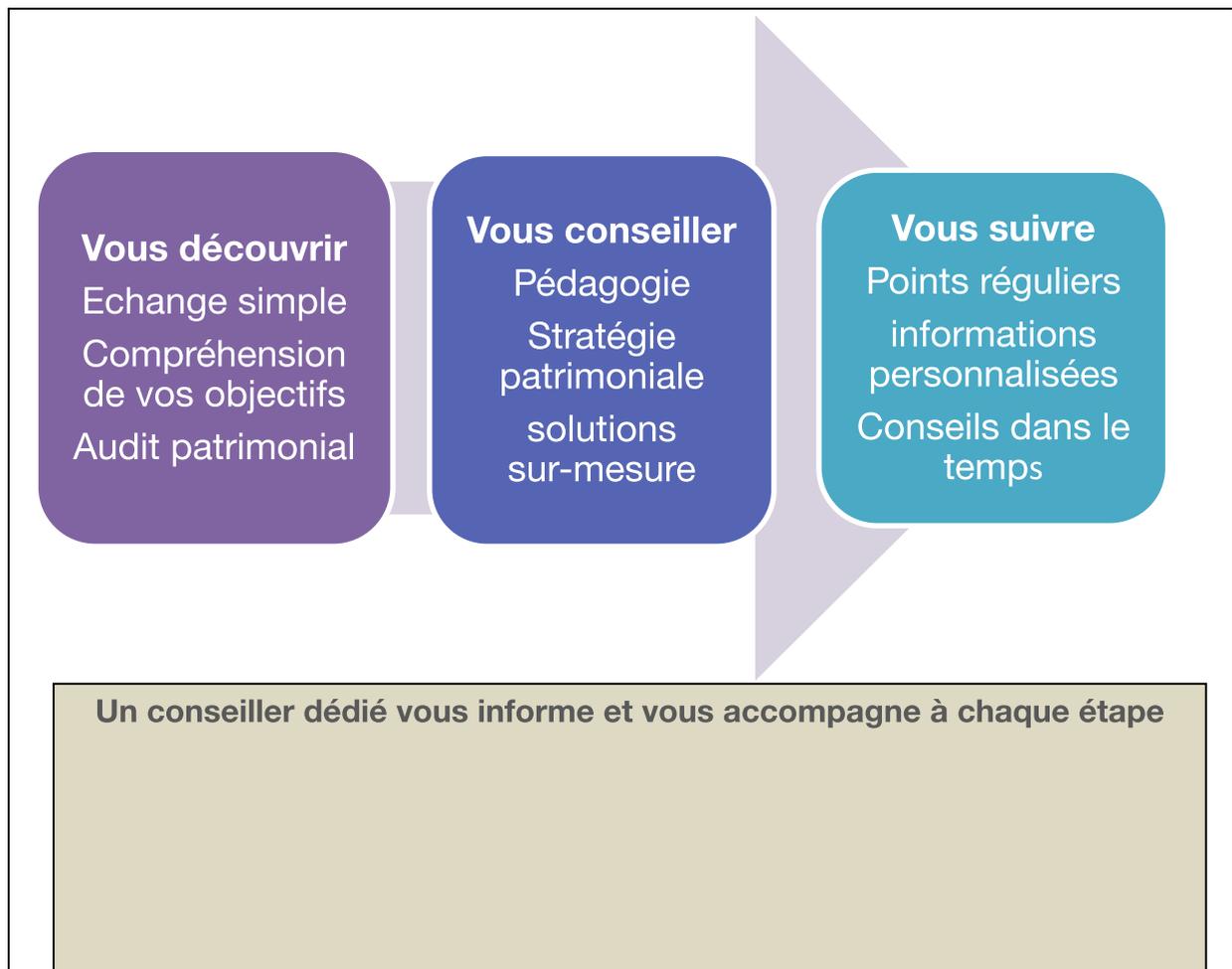


Fiche d'informations légales – personne physique

→ Notre métier

- Créer, optimiser et développer votre patrimoine
- Réduire, optimiser votre imposition fiscale et patrimoniale
- Préparer sereinement votre retraite
- Anticiper votre succession et protéger vos proches
- Participer au financement de l'économie réelle

→ Notre approche





Présentation de OD Patrimoine Conseil

OD Patrimoine Conseil est une SARL au capital social de 1 500 euros dont le siège social est situé au 139 impasse des Carrières 60 280 Margny-les-Compiègne, inscrite au RCS de Compiègne sous le numéro 800069510. Le code NAF Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion est le 7022Z.

OD Patrimoine Conseil mène plusieurs activités relevant du secteur bancaire, assurantiel et financier. Dans ce cadre, OD Patrimoine Conseil est dûment enregistré sous le numéro 14002986 (vous pouvez vérifier cette inscription sur le site : <https://www.orias.fr/welcome>) auprès de l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) pour l'exercice des activités suivantes :

- Conseiller en investissements financiers ;
- Courtier d'assurance ;
- Courtier en opérations de banque et services de paiement ;

A raison de l'exercice de l'activité de Conseiller en investissement financier, OD Patrimoine Conseil est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (<http://www.amf-france.org/>). OD Patrimoine Conseil est enregistré sous le n° E003919 auprès de l'ANACOFI-CIF, 92 Rue d'Amsterdam 75009 Paris (<http://www.anacofi.asso.fr>), association professionnelle agréée par l'AMF.

A raison de l'exercice de ses activités de Courtier d'assurance (service de niveau 1) et de Courtier en opérations de banque et services de paiement, OD Patrimoine Conseil est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (<http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>). OD Patrimoine Conseil a adhéré à l'association ANACOFI – Courtage pour la partie IAS/IOBSP, association professionnelle agréée par l'ACPR.



OD PATRIMOINE CONSEIL

OD Patrimoine Conseil s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

OD Patrimoine Conseil exerce également une activité d'intermédiation immobilière. A ce titre, OD Patrimoine Conseil est titulaire de la carte de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds (CPI 6002 2017 000 021 671) délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise et garantie par ZURICH INSURANCE (n° de police : 7400026945). Cette activité est contrôlable par la DGCCRF.

OD Patrimoine Conseil dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) suffisante couvrant ses diverses activités règlementées. Ces couvertures, notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances, sont souscrites auprès de ZURICH INSURANCE sise au 75 avenue de Wagram 75 017 PARIS (n° de police : 7400026945) pour des montants de :

	CIF	IA	IOBSP	TRANSACTION SUR IMMEUBLE ET FONDS DE COMMERCE
Responsabilité civile professionnelle	1.000.000 €	2.500.000 €	2.000.000 €	1.000.000 €
Garantie financière	-	115.000 €	115.000 €	110.000 €



Présentation des modalités de réalisation de ses prestations par OD Patrimoine Conseil

En sa qualité de Conseiller en investissements financiers, OD Patrimoine Conseil :

- ne peut recueillir en son nom et pour son compte de fonds autres que des honoraires ;
- agit de manière non-indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF dans la mesure où OD Patrimoine Conseil se limite à réaliser des conseils sur les produits des partenaires fournisseurs sélectionnés et peut être rémunéré par des rétrocessions de commission payées par les partenaires fournisseurs. Dans ce cadre, OD Patrimoine Conseil a évalué un nombre restreint d'instruments financiers émis ou proposés par une entité avec laquelle OD Patrimoine Conseil entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.



En sa qualité de Courtier d'assurance, OD Patrimoine Conseil :

- n'est pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une entreprise d'assurance (primes ou cotisations) ;
- agit en application de l'article L.521-2 II ° b) du Code de l'assurance. A ce titre, OD Patrimoine Conseil n'est pas soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec un organisme partenaire d'assurance mais travaille avec une sélection d'organismes d'assurance partenaires (courtier de type B);
- ne vous fournit pas de service de recommandation personnalisé au sens de l'article L521-2 du Code des assurances.

OD Patrimoine Conseil prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers et produits d'investissement qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- L'analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie) ;
- L'analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR ;
- La prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

En sa qualité de Courtier en opérations de banque et services de paiement, OD Patrimoine Conseil:

- ne peut recueillir en son nom et pour son compte de fonds autres que des honoraires ;



- n'est soumis à aucune obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs organismes bancaires partenaires.
- Ne réalise pas plus du tiers de son chiffre d'affaires en qualité d'intermédiaire en opération de banque et services de paiement avec un organisme bancaire.
- Ne réalise pas de conseil indépendant au sens de l'article L519-1-1 du Code monétaire et financier.

Présentation des relations de OD Patrimoine Conseil avec ses fournisseurs

Vous trouverez, ci-dessous, la liste des principaux partenaires de OD Patrimoine Conseil :

	Organismes financiers (société de gestion, entreprises d'investissement)	Organismes d'assurance	Organismes bancaires ou de paiement	Partenaires immobiliers
--	---	-------------------------------	--	--------------------------------

OD PATRIMOINE CONSEIL

Nom des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Primonial Partenaires ● Spirica ● Cardif ● Vie Plus ● Generali 	<ul style="list-style-type: none"> ● Primonial Partenaires ● Nortia Life ● UAF Life ● Cardif Lux Vie ● Oradea Vie ● Suravenir ● SwissLife 	<ul style="list-style-type: none"> ● La Financière de l'Echiquier 	<ul style="list-style-type: none"> ● Primonial Partenaires ● Severini ● Carrere ● COGEDIM ● Pitch promotion ● Edouard Denis
Type d'accord	Convention de distribution	Courtage d'assurance	Convention de partenariat	Convention de partenariat
Mode de rémunération	Commissions et rétrocessions sur encours	Commissions et rétrocessions sur encours	Commissions	Commissions

NB : Le nom des autres compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord seront communiqués sur simple demande au client.

Nous attirons votre attention que le fait que OD Patrimoine Conseil:

- ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement ou d'une entreprise d'investissement partenaire. Inversement aucun prestataire de service d'investissement ou entreprise d'investissement partenaire ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de OD Patrimoine Conseil ;
- ne détient aucune participation directe ou indirecte égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un organisme d'assurance partenaire. Inversement aucune entreprise d'assurance partenaire ne détient de participation directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10% des droits de vote de OD Patrimoine Conseil ;
- ne détient aucune participation directe ou indirecte égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un organisme bancaire partenaire. Inversement aucun organisme bancaire ou de paiement partenaire ne détient de participation directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10% des droits de vote de OD Patrimoine Conseil.

Présentation des modalités de rémunération de OD Patrimoine Conseil

OD Patrimoine Conseil est principalement rémunéré par des rétrocessions de commission tel que précisé ci-dessous. Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués : montant TTC.

OD PATRIMOINE CONSEIL

CONSULTATION		Taux horaire de 240 €
AUDIT PATRIMONIAL COMPLET ET PRECONISATIONS	Audit et Optimisation de: <ul style="list-style-type: none"> - Votre situation familiale - Vos investissements immobiliers - L'allocation de vos actifs - Votre épargne prévoyance - Vos revenus - Votre fiscalité - Vos crédits immobiliers 	2 000 €
	Avec objectif complémentaire : retraite, succession	+ 1 000 €
INGENIERIE PATRIMONIALE	Bilan retraite avec reconstitution de carrière	1 500 €
	Bilan successoral et optimisation de votre transmission	1 000 €
	Etude de vos stock-options et de vos RSU	500 €
	Calcul de la plus-value suite à la revente de parts de société et préconisations d'optimisation	2 000 €
	Calcul de la plus-value immobilière et préconisations d'optimisation	600 €
CONSULTATION OPERATION PATRIMONIALE	Audit de vos investissements immobiliers avec ou sans crédit, opération de financement, opération d'assurance, optimisation fiscale et patrimoniale en fonction de votre patrimoine	750 €
	Vente d'un bien immobilier	5 % du prix du bien
	Audit de vos placements financiers et optimisation fiscale et patrimoniale	750 €
DECLARATION D'IMPOT	Déclaration de votre impôt sur le revenu	Taux horaire de 240 €
	Déclaration de vos revenus fonciers	
	Déclaration de votre impôt sur la fortune	
	Etude des 3 dernières déclarations fiscales et demande de rectification fiscale en cas d'oublis ou d'erreurs	25 % du gain



OD PATRIMOINE CONSEIL

Types de partenaires	Rémunérations
Organismes financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Rétrocession sur frais de souscription : jusqu'à 9% du montant investi. • Rétrocession sur frais de gestion : jusqu'à 1% du montant des encours existants à la fin de la période de référence.
Organismes d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> • Rétrocession sur frais de souscription : jusqu'à 5% du montant investi. • Rétrocession sur frais de gestion : jusqu'à 1% du montant des encours existants à la fin de la période de référence. • Rétrocession sur frais d'arbitrage : jusqu'à 2% du montant arbitré.
Organismes bancaires ou de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Rétrocession sur financement : jusqu'à 1% du montant financé.
Partenaires immobiliers	<ul style="list-style-type: none"> • Rétrocession sur commission d'apport : jusqu'à 10 % du montant investi.

Le présent tableau a vocation à vous donner une information générique sur les rémunérations pouvant être perçues par OD Patrimoine Conseil. OD Patrimoine Conseil s'efforcera de réaliser ses prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées.

A chaque étape de formalisation de son obligation d'information et de conseil, OD Patrimoine Conseil vous communiquera, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations précises relatives aux rémunérations perçues.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, OD Patrimoine Conseil sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, OD Patrimoine Conseil peut conserver les commissions.

Dans ce cadre OD Patrimoine Conseil évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle OD Patrimoine Conseil entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que OD Patrimoine Conseil (ainsi que ses éventuels salariés ou mandataires) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.



OD PATRIMOINE CONSEIL



Présentation des modalités de contact et de traitement des réclamations

Modalités de contact

Vous pouvez contacter OD Patrimoine Conseil en :

- Appelant le numéro suivant : 06 10 63 68 71 ;
- Ecrivant à l'adresse courriel suivante : odpatrimoineconseil@gmail.com ;
- Ecrivant à l'adresse postale suivante : OD Patrimoine Conseil 139 Impasse des Carrières
60280 MARGNY LES COMPIEGNE

Pour sa part, OD Patrimoine Conseil réalise essentiellement ses contacts avec les clients à travers des entretiens téléphoniques ainsi que l'envoi de courriers et courriels. Dans le cadre de l'obligation continue d'information et de conseil des mailing newsletters contenant des informations techniques et/ou commerciales pourront être adressés aux clients qui conservent la liberté de s'opposer à ces envois.

Traitement de vos réclamations

(Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 09 mai 2022)

En cas de réclamation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

En toute hypothèse, vous pouvez adresser directement toute réclamation :

- par courrier à l'adresse suivante : OD Patrimoine Conseil 139 Impasse des Carrières
60280 MARGNY LES COMPIEGNE
- ou par courriel à : odpatrimoineconseil@gmail.com ;

OD Patrimoine Conseil s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Si ces voies de recours internes n'aboutissaient pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :



OD PATRIMOINE CONSEIL



- Concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur un produit ou service d'assurance ou un conseil portant sur un produit ou service d'assurance : Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 (<https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>) ;
- Concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur instrument financier ou un conseil en investissement financiers : Médiateur CIF : Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-vo-ulez-deposer-une-demande-de-mediation>) ;
- Concernant une réclamation, en qualité de consommateur, portant sur une opération de banque ou service de paiement : Médiation de la consommation - ANM CONSO, 2 rue Colmar 94300 Vincennes (<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>);
- concernant une réclamation en qualité de consommateur portant sur une opération immobilière : Médiation de la consommation - ANM Conso, 2 rue Colmar 94300 Vincennes (<https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>);
- Concernant une réclamation, en qualité de professionnel, quel que soit le type de prestation ; Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris.



Traitement des données personnelles

Les informations recueillies, en qualité de responsable de traitement, par OD Patrimoine Conseil, SARL immatriculée au RCS de Compiègne sous le numéro 800 069 510, et dont le siège social est situé 139 Impasse des Carrières 60280 MARGNY LES COMPIEGNE font l'objet d'un traitement informatique destiné à la réalisation de conseil en investissement financier, la réalisation d'opérations de réception et transmission d'ordres, la souscription d'instruments financiers, l'acquisition de biens immobiliers, la préparation, la conclusion, la gestion et l'exécution de contrats d'assurance, à l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, et le financement du terrorisme, à la lutte contre les fraudes, à la mise en place de virements ou prélèvements bancaires, et à la réalisation d'études statistiques. Elles sont conservées 5 ans (jusqu'à 30 ans en matière d'assurance vie) à compter de la fin du contrat en cas de souscription d'un contrat ou en cas de non-souscription de contrat.

Les destinataires des données sont les assureurs, les intermédiaires d'assurance, et éventuellement leurs sous-traitants, qui interviennent dans le cadre de l'exécution ou de la gestion de votre contrat, et le cas échéant, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Les données peuvent également être transmises s'il y a lieu, à toutes personnes intervenant au contrat tels qu'avocats, experts, auxiliaires de justice et officiers ministériels, curateurs, tuteurs, enquêteurs, professionnels de santé, médecins-conseils, aux organismes sociaux lorsqu'ils interviennent dans le règlement des sinistres et des prestations. Des informations vous concernant peuvent également être transmises à toutes personnes intéressées au contrat (souscripteur, assuré, adhérent et bénéficiaire du contrat).

Conformément à la loi « informatique et libertés » de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et 2018 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition aux



OD PATRIMOINE CONSEIL



informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par écrit au représentant et DPO d'Institut du Patrimoine aux coordonnées suivantes : OD Patrimoine Conseil, Olivier DUMARCHE, 139 Impasse des Carrières 60280 MARGNY LES COMPIEGNE, odpatrimoineconseil@gmail.com

Vous avez la faculté d'introduire une réclamation relative au traitement de vos données personnelles :

- sur le site de la CNIL en remplissant un formulaire de plainte en ligne ;
- par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Signature

Je soussigné(e), atteste avoir reçu le « Document d'Entrée en Relation » lors de notre première entrée en relation.

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.

Fait à....., le

Votre Conseiller

Le(s) Client(s)

Olivier DUMARCHE